

## **RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE DES PETITIONS**

### **chargée d'examiner la pétition Dominique Blattner à propos de la cathédrale de Lausanne et des travaux d'entretien permanents qu'impose un tel édifice (4 signatures)**

La commission s'est réunie en date du 16 avril 2008 à 13h30 en la cathédrale de Lausanne et à la salle du Bicentenaire, Place du Château 6, Lausanne.

La commission est présidée par M. Grégory Devaud (vice-président).

Membres présents :

- Mmes Verena Berseth Hadeg, Jaqueline Bottlang-Pittet (remplaçant Jérôme Christen), Christine Chevalley, Florence Golaz, Suzanne Jungclaus Delarze, Lise Peters, Marianne Savary, Claudine Wyssa.
- MM Jean-Robert Aebi, Philippe Ducommun (remplaçant Pierre-André Pernoud), Félix Glutz, Philippe Reymond, Claude Schwab et André Marendaz, rapporteur.

M. Gregory Devaud remplace M. Jérôme Christen à la présidence.

Pour son remplacement, Mme Carole Pico nous présente M. Frédéric Ischy le nouveau titulaire à la prise des notes pour la Commission des pétitions. Nous lui souhaitons une cordiale bienvenue et le remercions de sa précieuse et fructueuse collaboration. Nous remercions chaleureusement Mme Pico pour son très grand travail en faveur de la Commission des pétitions.

En cours de séance, il est remis aux commissaires deux documents dont l'un établi par le DINF/SIPAL concernant les travaux d'entretien permanents imposés par l'édifice et l'autre par les pétitionnaires concernant l'entretien de la cathédrale de Lausanne.

### **Audition du maître de l'ouvrage**

Le Département des infrastructures (DINF) est représenté par Monsieur Philippe Pont, chef de service du SIPAL et par Monsieur Bernard Verdon, adjoint à l'architecte cantonal.

La séance est ouverte sur le parvis et se poursuit au sein même de la cathédrale par un exposé de Monsieur Bernard Verdon portant sur les mutations et changements de l'édifice au cours du temps. Il ressort des propos de l'orateur qu'un tel monument, par sa nature (ancienneté, taille, fonctions, etc.) subit forcément des transformations, parfois importantes, au fil des nombreuses années de son existence, suite à des événements d'ordre naturel et/ou humain. A cet exposé suit une visite des extérieurs de la cathédrale. A cette occasion peuvent être observées les parties restaurées (comme le massif occidental, la grande travée, le portail peint inauguré en 2007) et les éléments nécessitant une intervention à court et moyen terme (comme le chevet qui s'avère très dégradé ou les contreforts de la Tour inachevée, contreforts d'ailleurs objets de la prochaine demande de crédit). Pour M. Verdon, les travaux de restauration effectués sont de bonne facture. De manière générale, la molasse dont est faite

la cathédrale est un matériau plutôt fragile qui exige une intervention, voire un remplacement, tous les 50-70 ans. A défaut de la carrière de molasse d'origine, l'approvisionnement en nouvelles pierres se fait à Fribourg et/ou Berne.

Une fois la visite terminée, les membres de la commission ainsi que MM. Verdon et Pont se sont retrouvés à la salle du Bicentenaire pour la séance de questions/réponses.

Les questions principales posées par les commissaires portent sur :

- l'utilisation des produits chimiques pour la réfection de la pierre ;
- la nature de la communication, l'éventuelle existence d'un contentieux entre les pétitionnaires et le SIPAL ;
- le souhait des pétitionnaires que soit mis sur pied une commission d'enquête, l'existence de savoirs d'expertise locaux ;
- la pertinence de l'argument des pétitionnaires, à savoir la remise en cause du remplacement jugé trop systématique du vieux par du neuf, et de l'utilité d'une commission d'enquête internationale ;
- la présence, parmi les pétitionnaires, d'un ancien député du Grand Conseil qui était, à l'époque, intervenu au sujet de l'utilité de l'octroi de crédits pour des travaux à la cathédrale qui n'en finissent pas ;
- la réalité ou non des problèmes de statique de la cathédrale.

Les représentants des services de l'Etat ont répondu aux différentes questions comme suit :

- L'emploi de produits chimiques pour la réfection de la pierre relève d'expérimentations récentes qui ont pour but de lutter contre une altération accrue des vieilles pierres. A ce titre, ces essais ne concernent pas les pierres neuves et portent sur une travée du portail sud. Le bilan définitif n'a pas encore été tiré.
- Une copie de la lettre de l'Association Mémoire de Lausanne (dont font partie Mme Blattner et M. Vuillemin) datée du 9 avril 2008 est remise aux commissaires. Elle stipule que le comité de l'association n'est pour rien dans le dépôt de la pétition en question et que le comité a décidé de ne pas contester les travaux de restauration réalisés à la cathédrale. Il n'y a pas eu de rencontre entre les pétitionnaires et le SIPAL.
- En ce qui concerne une commission d'enquête, la Commission technique de la cathédrale s'est entourée notamment du conservateur cantonal de Neuchâtel et est suivie régulièrement par le président de la Commission fédérale des monuments historiques.
- Les vicissitudes du temps impliquent nécessairement que la cathédrale subisse des travaux sans fin. La statique de la cathédrale est toujours un problème potentiel. Cependant en ce qui concerne la cathédrale, les initiatives qui pouvaient/devaient être prises l'ont été, et tout danger raisonnablement envisageable et écarté pour plus d'un siècle. Les décisions prises en la matière découlent d'un colloque international organisé en 2001 pour l'occasion.
- Concernant la pertinence de l'argument des pétitionnaires, à savoir la remise en cause du remplacement jugé trop systématique du vieux par du neuf et la question de l'utilité d'une commission d'enquête internationale, la réalisation des travaux de restauration de la cathédrale a toute la confiance du SIPAL et de l'architecte mandaté. La Commission technique de la cathédrale et l'architecte mandaté prennent toutes les décisions de manière pluridisciplinaire.

### **Audition des pétitionnaires**

Les pétitionnaires sont invités à s'exprimer devant la commission. Les idées-forces de la pétition sont l'incompréhension face à des pratiques de démolition pour reconstruire à neuf (comme le montre le cas de la tourelle), l'inquiétude face à un manque d'entretien et à une dégradation consécutive à une conservation inadéquate pour un monument historique précieux. Il est souligné l'urgence et la nécessité d'actions à mener pour redresser la situation. Après des travaux lourds récents, la cathédrale

a selon les pétitionnaires un impérieux besoin de répit. Un pétitionnaire constate de même, en tant que professeur d'histoire de l'art médiéval et de muséologie (Université de Neuchâtel), une sorte de "culte des parties nobles" et d'oubli des autres parties de la cathédrale de la part des services cantonaux concernés, ceci aboutissant à un défaut d'entretien manifeste. A cela s'ajoutent des remplacements inappropriés (des arcs-boutants par exemple) dans la mesure où une conservation s'avère généralement tout à fait possible. De tout cela découle une perte de substance historique considérable. C'est pour ces raisons qu'il est demandé la constitution d'une commission d'enquête. Il est fait part à la commission des divers textes, principes et chartres en matière de conservation/restauration des monuments historiques et de la nécessité du respect des prescriptions communément admises en la matière par les instances en charge des travaux de rénovation de la cathédrale.

Lors de la discussion, les membres de la commission font part que la Commission technique de la cathédrale est pourtant composée de, et encadrée par des, personnalités formées et compétentes qui suivent le dossier. Il est répondu que le contrôle des autorités fédérales ne se fait que sur rapport et se révèle ainsi insuffisant selon les pétitionnaires. Selon ces derniers, les concepts établis ne sont pas contestés, seul le fait que ceux-ci soient réellement suivis dans le cas de la cathédrale de Lausanne est mis en doute. L'entretien/conservation plutôt que la reconstruction permet de sauvegarder non seulement la matérialité du monument mais aussi sa valeur historique et culturelle proprement immatérielle. Le travail d'entretien se doit de coller aux règles de bonnes pratiques établies en la matière. Les pétitionnaires insistent sur le fait que les crédits accordés par le Grand Conseil appellent nécessairement l'octroi d'autres crédits. Ainsi une réflexion sur la pertinence des actions entreprises s'impose. Cette réflexion s'inscrirait dans la droite ligne des contrôles habituels du bien-fondé de l'utilisation des fonds octroyés par le Grand Conseil.

### **Délibération de la commission**

La commission considère qu'il est nécessaire d'avoir le cœur net sur la pertinence de l'équilibre entre entretien/conservation et reconstruction actuellement en vigueur dans le cadre des travaux réalisés à la cathédrale. Il importe de s'assurer que tout est bien fait dans les règles de l'art. Il est aussi évoqué la possibilité de mandater la Commission de gestion du Grand Conseil. Plusieurs commissaires soulignent la nécessité de constituer un collège d'experts neutres en regard de la pratique actuelle de cooptation ou d'échange réciproque d'experts. Mais il ne faudrait pas considérer les choses comme une guerre d'experts. Là où les avis divergent, c'est entre le DINF (SIPAL) qui met en priorité les interventions lourdes quitte à laisser le reste de côté, et les pétitionnaires qui préconisent de mettre l'accent sur l'entretien courant. La transmission de la pétition au Conseil d'Etat a pour but de déterminer clairement quelle option privilégier.

### **Vote**

Après ces fructueuses délibérations, c'est par 12 voix et 3 abstentions que la Commission des pétitions propose au Grand Conseil de prendre en considération la pétition et de la renvoyer au Conseil d'Etat.

Penthalaz, le 20 mai 2008.

Le rapporteur :  
(Signé) *André Marendaz*